





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-197**

**Séance publique du**

**9 juin 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1239243-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - DÉLIBÉRATION CADRE PRÉSENTANT LES  
ORIENTATIONS DE LA VILLE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET AUTORISATIONS DE  
SOLLICITER DES AIDES POUR DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE AFFÉRENTE**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.





DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES  
Direction Développement Durable et  
Stratégies

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023

-----

**Nomenclature : 8.8**  
Environnement

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : DÉVELOPPEMENT DURABLE - DÉLIBÉRATION CADRE PRÉSENTANT LES ORIENTATIONS DE LA VILLE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET AUTORISATIONS DE SOLLICITER DES AIDES POUR DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE AFFÉRENTE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (SNB) a pour objectif de «réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

Considérant les interactions multiples entre biodiversité et climat dans un contexte d'accélération du changement climatique et d'extinction massive des espèces à l'échelle mondiale, il est plus que jamais urgent d'intégrer la préservation de la biodiversité et l'adoption de solutions fondées sur la nature dans l'ensemble des politiques publiques locales.

Dans ce cadre, la Ville d'Aix-en-Provence, dont l'Atlas de la Biodiversité Communale est en voie de finalisation, a inscrit comme un objectif prioritaire de son Plan Local de Développement Durable, de se doter d'une stratégie « Biodiversité » et d'un plan d'actions dédié correspondant afin d'intégrer cette dimension dans tous ses champs d'actions.

La Commune est en effet située dans un contexte combiné de « point chaud » climatique et de « point chaud » de biodiversité et soumise à une très forte attractivité, ce qui constitue un défi majeur à relever pour concilier les deux.

L'objectif sera de se doter d'une feuille de route pour agir collectivement en faveur de la biodiversité, dans un cadre d'actions co-construit et en cohérence avec les stratégies d'échelon supérieur.

Le label « Territoire Engagé pour la Nature », inscrit dans le Plan National Biodiversité, que vient d'obtenir la Ville pour 3 ans (le 14 octobre 2022) est déjà venu reconnaître un premier niveau d'engagement municipal en la matière. Il s'agit également de s'inscrire dans le contexte « One Health » ou « Une seule santé » et ce, en lien avec la démarche européenne « Villes-Santé » de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et de considérer le lien indissociable entre la santé humaine, végétale et animale et celle de notre environnement, la biodiversité étant un élément clef de notre adaptation aux changements climatiques à l'œuvre.

Cet engagement en faveur de la biodiversité et la production d'une stratégie en la matière est soutenue financièrement par différents dispositifs, tandis que le déploiement et l'accompagnement financier et technique sur des plans d'actions en faveur de la biodiversité sont eux-mêmes conditionnés à l'existence d'une stratégie communale.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **PRENDRE ACTE** de la volonté municipale de s'engager fortement dans une meilleure connaissance, prise en compte et préservation de la biodiversité communale, de lancer la formalisation d'une stratégie globale et d'un plan d'actions en ce sens ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de l'appel à projet Eau et Biodiversité 2023, la Région Sud-PACA dans le cadre du programme de subvention « la Nature nous rend heureux », les aides de l'Etat au titre du « fonds vert » ou tout autre organisme accompagnant le financement des projets (Office Français de Biodiversité, FEDER....) s'inscrivant dans ces axes prioritaires d'actions de la commune en matière de transition écologique et de préservation de la biodiversité et à signer tous documents afférents ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2023-197 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - DÉLIBÉRATION CADRE PRÉSENTANT LES  
ORIENTATIONS DE LA VILLE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET AUTORISATIONS DE  
SOLLICITER DES AIDES POUR DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE  
AFFÉRENTE-

Présents et représentés : 53  
Présents : 36  
Abstentions : 9  
Non participation : 3  
Suffrages Exprimés : 41  
Pour : 41  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe  
KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy  
PIGNATEL.

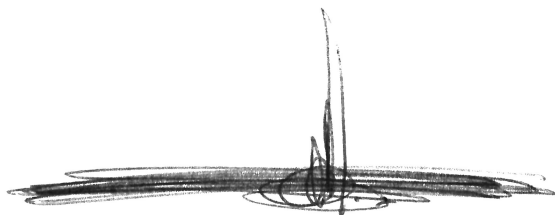
N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS


Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,  
Madame Kyané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un  
délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

